



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale de
la Prévention des Risques**

Metz, le **08 JUIL. 2021**

*Service des risques sanitaires liés à l'environnement,
des déchets et des pollutions diffuses
Sous-direction déchets et économie circulaire
Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets*

PAPREC France
5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière
44800 SAINT HERBLAIN
FR - France
faustine.thomas@paprec.com

Affaire suivie par : Alexandre BOUR
Courriel : pnttd@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf. : PNTTD-2021- **4871**

**Objet : Transferts transfrontaliers de déchets – consentement
Notification n° FR 2021 003002**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement n° 1013/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2006, vous avez déposé un dossier de notification afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des transferts transfrontaliers de déchets.

Après examen de votre dossier, je vous informe que l'autorité compétente française accorde son consentement aux transferts de déchets aux conditions prévues dans les articles ci-dessous.

Article 1 - Objet du consentement

Le présent consentement est accordé pour les transferts des déchets dont les caractéristiques précises sont indiquées dans ce tableau :

N° de notification	FR 2021 003002	Quantité	4800,000Tonnes (Mg)
Code (Bâle/OCDE)	-	Nature du déchet	Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5%
Code CE	19 12 07	Destinataire	KRONOSPAN SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS ES - Espagne
Notifiant	PAPREC France 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN FR - France	Opération réalisée	R3
		Producteur	COVED 03 Lieu Dit Villenue 03190 MAILLET FR - France

Toute modification ultérieure des indications figurant dans le dossier de notification devra faire l'objet d'une information préalable de l'ensemble des autorités compétentes, notamment concernant les garanties financières.

Article 2 - Validité du consentement

Cet accord est valable à compter de la date de signature du présent courrier et jusqu'au 04/07/2022, pour une quantité de 4800,000 Tonnes (Mg) et sous réserve du strict respect des dispositions réglementaires nationales et européennes en vigueur.

Le consentement deviendra caduque si les documents ci-dessous ne couvrent plus les transferts tout au long de la notification :

- autorisation d'exploitation de l'installation de traitement ;
- autorisation de négoce/courtage pour les courtiers concernés par la notification.

Cette transmission se fera à partir de l'application GISTRID (onglet « justificatifs »).

Article 3 - Garantie financière

L'arrêté du ministre de l'écologie du 13 juillet 2011 relatif aux modalités de constitution des garanties financières en matière de transferts transfrontaliers de déchets définit la quantité active comme : « la quantité maximale de déchets en circulation couverts par la notification générale. La quantité de déchets en circulation à l'instant t prend en compte l'ensemble des transferts en cours à l'instant t. Un transfert est en cours dès son commencement et jusqu'à la remise à l'autorité compétente du certificat permettant de lever la garantie de ce transfert au sens de l'article 6, paragraphe 5 ou 6, selon les cas ».

En application de cet arrêté, le notifiant a établi une garantie financière de 40572,000 € au profit de l'autorité compétente française. Cette garantie a été calculée sur la base d'une quantité active de 207,000 Tonnes (Mg), qui devra être respectée tout au long de la notification et ne pourra pas être dépassée.

En cas d'opération intermédiaire, la restitution de la garantie financière s'effectuera selon les modalités prévues par l'article 6.6 du règlement (CE) n° 1013/2006.

Article 4 - Exigences relatives aux transferts des déchets

4.1 - Les transporteurs autorisés dans le cadre de la notification précitée sont listés en annexe 1.

4.2 - Le consentement aux transferts transfrontaliers n'est octroyé qu'au titre du règlement européen n° 1013/2006 du 14 juin 2006 et ne vaut pas autorisation ou agrément exigible en vertu d'autres textes nationaux ou européens.

4.3 - Le transfert de déchets, dangereux ou non, sur le territoire français est soumis aux dispositions des articles R.541-50 et R.541-60 du Code de l'Environnement qui imposent à un transporteur d'être autorisé pour le transport de déchets.

Avant tout transfert, le notifiant vérifiera, pour tous les véhicules retenus, la validité des polices d'assurance et, le cas échéant, celle du certificat de transport de matières dangereuses par route (ADR) lorsque la nature des déchets transportés l'exige. La copie de la police ou de l'attestation doit accompagner chaque transport. Au cas où, pendant la période des transferts, l'assurance du transporteur ou sa licence ne seraient plus valides, le consentement donné aux transferts deviendra automatiquement caduc.

Le notifiant transmettra au PNTTD, au fur et à mesure de leur expiration, les attestations d'assurance et preuves d'enregistrement des transporteurs. Cette transmission se fera à partir de l'application GISTRID (onglet « transporteur » de l'opérateur).

4.4 - Les pièces suivantes devront accompagner chaque transfert :

- le formulaire de mouvement dûment complété ;
- les copies des formulaires de notifications signés par l'ensemble des autorités compétentes ;
- la copie de l'autorisation de transport de déchets ;
- la copie du contrat notifiant-destinataire (ce document doit pouvoir être disponible sur demande).

Article 5 - Transmission des documents de mouvements

En application du règlement européen précité, le notifiant doit transmettre au PNTTD sur l'application GISTRID l'ensemble des documents de mouvements dans les conditions décrites à l'article 16 dudit règlement.

Article 6 - Conditions générales du consentement et motifs de son retrait

Le présent consentement est soumis au respect des conditions fondées sur l'ensemble des motifs visés à l'article 11 du règlement précité en cas d'élimination et à l'article 12 en cas de valorisation.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 9.8 du règlement précité, le présent consentement peut être retiré pour les motifs suivants :

- la composition des déchets n'est pas conforme à la description qui en est donnée dans la notification,
- les déchets ne sont pas valorisés ou éliminés conformément à l'autorisation dont est titulaire l'installation qui exécute l'opération,
- les déchets ont été ou doivent être transférés, valorisés ou éliminés d'une manière qui n'est pas conforme aux informations inscrites dans les documents de notification et de mouvement ou annexées,
- les conditions auxquelles les transferts sont soumis ne sont pas respectées.

Article 7 - Délais et voies de recours

Un recours administratif peut être exercé dans les deux mois suivant la notification du présent courrier.

Le notifiant peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision, devant le tribunal administratif compétent.

Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Pour information

A noter que les transferts objet du présent consentement peuvent être soumis à la TGAP fixée par le Code des Douanes. Pour plus d'information concernant l'application de la TGAP à ces transferts, vous pouvez :

- consulter le site internet : www.douane.gouv.fr – rubrique Professionnels > Énergie & Environnement > Fiscalité de l'environnement,
- ou prendre contact par mail via le formulaire en lien sur ce site internet ou par tél : 0 811 20 44 44.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre en charge de l'Environnement
et par délégation,

Le Chef du Pôle National des Transferts
Transfrontaliers de Déchets



Jean-Luc OURY

Copie adressée pour information à :

Autorité de destination

SERVICIO DE CONTROL DE LA GESTION DE LOS RESIDUOS
SERVICIO DE RESIDUOS Y SUELOS CONTAMINADOS. D.G. DE CALIDAD Y SOSTENIBILIDAD
AMBIENTAL. JUNTA DE CASTILLA Y LEÓN
c/ Rigoberto Cortejoso, nº 14
47014 VALLADOLID
ES - Espagne
castillayleonresiduos@jcyl.es

Importateur

KRONOSPAN
SL Barrio de Castaneres S/N
09199 BURGOS
ES - Espagne
alvaro.gonzalez@kronospan.es

ANNEXE 1

Liste des transporteurs autorisés / list of approved carriers

Nom de la société	N° d'enregistrement	Adresse
ABC LOGISTIC & ECOLOGIC, S.L.U.	B28244960	Poligono industrial Raos Calle Fragata, 210 y 203 39600 Maliano ES - Espagne
Alfonso Rodriguez Palomar	PNTTD_2021_0105	C/Jesus Calvo Melendro 3-1°B 42003 SORIA ES - Espagne
AT MAZA S.L.	B61599205	Carrer Serrat del Vent, 38 8211 CASTELLAR DEL VALLES ES - Espagne
BADENAS TRUCKS SL	1700118759	Pol. Ind. pont del princep Avinguda emporda 49 17469 VILAMALLA ES - Espagne
BIDENABAR	39155551300020	Maison Sagardea 64240 AYHERRE FR - France
CAJEBEL SL	B25277047	Cami de Benavent, 18 Nau 2 25124 ROSSELLO ES - Espagne
CARGAS Y LOGISTICA CORREDOR S.L.	B09583733	CL Graciliano urbaneja, 1 3-B 9680 BURGOS ES - Espagne
CELFATRANS S.L.	B44173698	C/ Miguel de Cervantes, nº5 5 C 44002 TERUEL ES - Espagne
Coordenadas Uteis Transportes Lda	514473916	Rua da GNR nº135 4535-036 Santa Maria da Feira PT - Portugal
DE PEDRO Y MOLINERO, S.L.	B42181115	Calle camino real nº.3-6-B 42190 GOLMAYO ES - Espagne
DIEZ SANCHEZ Y HEREDEROS S.L.	B09492075	C/ Traseras nº11 - 2E 9339 VILLAFUERTES - BURGOS ES - Espagne
ETS LIBAROS	35038732000012	LUCANTE 32300 MOUCHES FR - France
FELIX DE MIGUEL E HIJOS SL	B09225558	Pol. Ind eL Clavillo Calle Rio Tiron nº10 9195 VILLARIEZO ES - Espagne
FERNANDEZ Y GIL ENERGIAS S.L.	B42182345	CL Santa Teresa de Jesus, 22-7 G 42003 SORIA ES - Espagne
FERTRANS SRL	1347580332	Via V. Alfieri nº128 20099 SESTO SAN GIOVANNI - MI IT - Italie
GENERAL CAMINOS, SL	PNTTD_2020_0007	APARTAT DE CORREUS, 135 8440 CARDEDEU ES - Espagne
GORITRANSBUR SL	B09408444	C/ Lopez Bravo 96-2 9007 BURGOS ES - Espagne

INTERTRANSBULK S.L.	B34265546	Av. Cardenal Cisneros 34004 Palencia ES - Espagne
Joan Julia I Fills S.L	PNTTD_2020_0741	Carrer Colom, 34 2 A 17600 Figueres ES - Espagne
JOSE LUIS ALEGRE	B-44185460	Rio Mino, 13 1° Dcha E-44003 TERUEL ES - Espagne
JUAN BANON E HIJOS S.L.	B30528491	Contra Pinoso, km1 30510 YECLA ES - Espagne
Juan Jose Rodriguez Palomar	PNTTD_2021_0136	C/ Sta Teresa de Jesus 17-6C 42004 SORIA ES - Espagne
LOGISTICS CORPORATED SANTAG, S.A.	513169636	Rua das Musas Passeio dos Cruzados, 2.01 (bloco 3), Loja 9-A, (01.B) 1990-171 LISBOA PT - Portugal
LUIS RECUENCO	PNTTD_2020_0843	CALLE DOCTOR FLEMING 28046 MADRID ES - Espagne
MANUEL LUIS LOPEZ CORREDOIRA	33338480A	Avenida da Coruna, 432 - 1B° 27003 LUGO ES - Espagne
MATA ARRUFAT I FILLS S.L.	B43605906	CL. Manel Soler, n.10 43820 CALAFELL ES - Espagne
NUMANCIA LOGISTICA	PNTTD_2021_0150	CL CAMINO REAL 3 6-B 42190 GOLMAYO ES - Espagne
OLAQUITRANS	PNTTD_2020_0997	8 CALLE EL SOL 9670 QUINTANAR DE LA SIERRA ES - Espagne
ONSELLA GLOBAL SERVICES SL	B99071318	C/ Celsa 19, IND Plaza 50197 ZARAGOZA ES - Espagne
PH TRANSPORTS	49163097600018	Les Chênes 40300 BELUS FR - France
RAFAEL GONZALEZ DESCARREGA	39858340F	CI Barcelona Nro. 8 Piso 2 43740 MORA D'EBRE ES - Espagne
RUIZ MILA TRANSPORTS I LOGISTICS SLU	B63214118	Avinguda Cerdanyola, 75EN 3 8172 SANT CUGAT DEL VALLES ES - Espagne
SAS ARSONNEAU	33819985400013	1, route d'Angers 86200 LOUDUN FR - France
SERRANO PENTINAT, MARIA TERESA	77833803C	Carrer Barcelona, 8 2 43740 MORA D'ERBRE ES - Espagne
SERTRANIN SL	B16292286	Avda. Constitucion 39 16235 INIESTA (CUENCA) ES - Espagne
Servicios Logísticos del PLA, S.L	PNTTD_2020_1175	Pol. Ind. Colomer Via Publica interminada S/N 25241 Golmes ES - Espagne
SUBITRANS, SL	B44132249	Polígono Industrial Las Hazas, nº 6 44370 CELLA ES - Espagne

SUBITRANS, SL	B44132249	Polígono Industrial Las Hazas, nº 6 44370 CELLA ES - Espagne
SUBITUR TRANSPORTS	B55994684	AV Maria Fortuny 83 2ON- Puerta 3 43203 REUS - TARRAGONA ES - Espagne
TALSA LOGISTICA	B42184002	C/ CELTIBERIA nº1-3 42110 OLVEGA (SORIA) ES - Espagne
TALSA LOGISTICA	B42184002	C/ CELTIBERIA nº1-3 42110 OLVEGA (SORIA) ES - Espagne
TOVAR GIL	B42170878	AVDA VALLADOLID 70 42005 SORIA ES - Espagne
Trans Codo SL	2500038909	Pol. Ind. Torre-Serona-Poligon Industrial Torre-Serona c/Solsona 4-1D 25131 TORRE-SERONA ES - Espagne
TRANSJAVIER PEREIRA S.L.	B32472391	Rua Canella Cega 104, 1ºE 32600 VERIN ES - Espagne
TRANSNORIEGA	B06449730	CTRA/ EX361, 8 6360 FUENTES DEL MAESTRE ES - Espagne
Transoliveira Transporte Mercadorias Lda	502619341	Ava Calouste Gubenkien nº13 R/C Dto 3400-161 OLIVEIRA DO HOSPITAL PT - Portugal
TRANSOREJA S.L	B75056499	IURRE, 20-21 20400 TOLOSA ES - Espagne
TRANSPAIS	A-43201755	TRANSPAIS Sede Central POLIGONO INDUSTRIAL ARGENTERIA PARCELAS D-H 43470 LA SELVA DE CAMP (TARRAGONA) ES - Espagne
Transporte Repolho, Lda	504930710	Estrada Antonio Coelho, 2C 2440-211 TORRINHAS PT - Portugal
Transportes Argelich S.A.	A25043407	C/ Ave Maria 1 25230 MOLLERUSSA ES - Espagne
TRANSPORTES COLONIALES DEL SUR S.C.A.	B14657795	APDO. CORREOS nº 84 14120 FUENTE PALMERA (CÒRDOBA) ES - Espagne
Transportes GINAMAR, S.L.	B46355814	Polig. Ind. El Meleró, Parcela 80 -A Apdo. Correos Nº24 46300 UTIEL ES - Espagne
Transportes Manuel Silvério Unipessoal LDA	506385930	Estrada de Viana, 23 nº porta 7220-524 SAO BARTOLOMEU DO OUTEIRO PT - Portugal
TRANSPORTES PALO XXI, SL.	B10422251	Pol. Ind. Cerro San Francisco, Nº18 10500 Valencia de Alcantara - CACERES ES - Espagne

TRANSPORTES PICANTILLO SL	B43366400	Carrer Pintor Fuster, 36 43205 REUS ES - Espagne
TRANSPORTES SAPLAMA S.L	PNTTD_2020_1369	C/ ESTRELLA 47 P.IND. LOS VILLARES 37184 VILLARES DE LA REINA SALAMANCA ES - Espagne
TRANSPORTES VALLE DEL OJA, S.L.	B26235176	Ctra.Logrono km.44,11 26257 BANARES (LA RIOJA) ES - Espagne
Transports AUREBEN TESSIER	50270361400029	ZA La Tignonnière 85430 AUBIGNY LES CLOUZEUX FR - France
TRANSPORTS PORQUERES, S.A.U.	ES A-17098690	POL. IND. LA FARGA - RONDA CANALETA, 9-13 APT. CORREUS 187 17820 BANYOLES (GIRONA) ES - Espagne
TRANSPORTS ROUSSELOT	38230029100012	R5 Chez Mesnard 17210 ORIGNOLLES FR - France
TRANSPORTS SUDRE	35179456500017	Route de Luçon BP 15 85370 MOUZEUIL SAINT MARTIN FR - France
Transports VILA PRAT SL.	T3155	Paseig eld ametllers parc 9-10 25280 SOLSONA ES - Espagne
TRANSREGUMIEL S.L.	B09351222	C/ Real nº4 Bajo 9693 REGUMIEL DE LA SIERRA ES - Espagne
TRONOVA S.L.	B43408632	Calle Mestre Felix Gracia 22 43580 DELTEBRE ES - Espagne
TRUCK ROM INTERNATIONAL SRL	17411680	SOS Stefan cel mare 37 20132 BUCAREST RO - Roumanie
URBELTZ	53456068500016	Maison Urbeltzia 64640 HELETTE FR - France
VIROSQUE TTE Y LOGISTICA	PNTTD_2021_0091	Parque Logistico de Velencia Fase II Manzana M8 46190 RIBA ROJA DEL TURIA ES - Espagne

Courtesy translation

(in case of conflict, only the French version is valid)

Topic : Transboundary movements of waste – consent for notification n° **FR 2021 003002**

Dear Sir or Madam,

In compliance with the European Regulation (EC) n° 1013/2006 dated on 14 June 2006 – Waste Shipment Regulation (WSR) - you have recently submitted the notification file as referred to in topic so as to be allowed to achieve waste transboundary movements.

Following to your file instruction, you are stated the French competent authority grants consent for waste shipments within the requirements mentioned in the articles below.

Article 1 - Consent topic

This consent is granted for waste transboundary movements as accurately featured in the chart below :

Notification number	FR 2021 003002	Quantity	4800,000 tons
Basel/OECD Code	-	Nature	Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5%
EC code	19 12 07	Consignee	
Notifier		KRONOSPAN SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS ES - Espagne	
PAPREC France 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN FR - France		Operation R3	
Producer COVED 03 Lieu Dit Villeneuve 03190 MAILLET FR - France			

Any later updating referred to in notification file will have to be priorly mentioned to each competent authority, including the financial guarantee.

Article 2 - Validity of the consent

In compliance with the provisions of national and EU regulations, this consent is valid from the decision agreement date until 04/07/2022, for an amount of 4800,000 tons.

If the documents below don't cover the shipments within the notification period, then, this consent will be terminated :

- the facility permit ;
- the trading registration for brokers involved in the notification.

These documents must be sent using GISTRID software (tab « supporting documents »).

Article 3 - Financial guarantee

The decision by the ministry of Ecology dated on 13 July 2011, in accordance with financial guarantee regarding transboundary movements of waste, determines the active quantity as : « the maximal quantity of waste in shipment within the notification. The quantity of waste in shipment at an accurate time takes into account all the shipments on moving at an accurate time. A shipment is on moving as soon as it starts and until the competent authority agrees on releasing the shipment guarantee in compliance with the article 6 either paragraph 5 or 6 ».

In accordance with this decision, a financial guarantee by 40572,000 € to the French competent authority was implemented by the notifier.

This guarantee was based on the active quantity of 207,000 tons, which will have to be respected within the notification period and never exceeded.

In case of interim operation, the refund of the financial guarantee will be achieved in compliance with article 6.6 from the WSR.

Article 4 – Requirements regarding waste shipments

4.1 - This notification allows the carriers listed on annex 1.

4.2 - The consent for transboundary movements of waste is only granted for the WSR and not submitted to any other domestic or European Regulation.

4.3 - The shipment of waste, hazardous or not, on the domestic ground is submitted to the provisions of the articles R541-50 and R541-60 of the French Environment Regulation which requests the carrier's registration for waste shipment.

Before any shipment, the notifier has to check, for each involved vehicle, the validity of insurance policy, and if requested by the nature of the waste shipment, the validity of the ADR certificate.

A copy of the insurance policy or of the statement has to be closed to every shipment.

If within the shipment period, the carrier's insurance or license is no more valid, then, the consent will be withdrawn.

The notifier will submit to PNTTD, following their expiration, the insurance statements and the proofs of the carriers' registrations. These documents must be sent using GISTRID software (tab « carriers »).

4.4 - The following documents have to be closed for each shipment :

- the pattern filled in of the movement document ;
- copies of notification documents signed by every competent authority involved ;
- a copy of the registration for waste shipment ;
- a copy of the contract between notifier and consignee (submitted on demand).

Article 5 – Transmission of movement documents

In compliance with the WSR – article 16, the notifier is requested to send to PNTTD all the movement documents on the GISTRID software (see how to do on our website in English / tab « using GISTRID » *).

Article 6 – General conditions of the consent and reasons for its withdrawal

This consent is submitted to the provisions based on the WSR, article 11 for disposal and article 12 for recovery.

Furthermore, in compliance with article 9.8 of the WSR, this consent will be withdrawn if :

- the composition of the waste is not as notified ;
- the waste is not recovered or disposed of in compliance with the facility permit which performs the said operation;
- the waste had to be or will have to be shipped, recovered or disposed of in a way that is not in accordance with the information filled in or annexed to the notification and movement documents ;
- the conditions imposed by the shipments are not respected.

Article 7 – Legal remedies

Legal remedies can be performed within 2 months following this consent reception.

If required, the notifier can make remedie against this consent to the competent administrative court. The judge has to be brought in to within this period.

For information

The shipments of this consent could be submitted to the « TGAP » which is a French fee determined by the Customs Code. For more information about this fee, please :

- consult the web site : www.douane.gouv.fr
- or contact by e-mail, using the formular in link on this web site or by phone : 0 811 20 44 44

Yours sincerely,


Signature

* Special note for translation

Document de notification - Mouvements/transferts transfrontières de déchets



N° 14131*01

1. Exportateur - notifiant N° d'enregistrement : 33305028400194 Nom : PAPREC France Adresse : 6 7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN France Personne à contacter : CHALOT Faustine Tél. : 02.40.16.86.58 Télécopie : 02.40.16.93.10 Courrier électronique : faustine.thomas@paprec.com		3. N° de notification : FR 2021 003002 Notification concernant A.i) Transfert unique : <input type="checkbox"/> ii) Transferts multiples : <input checked="" type="checkbox"/> B.i) Élimination (1) : <input type="checkbox"/> ii) Valorisation : <input checked="" type="checkbox"/> C. Installation de valorisation bénéficiant du consentement préalable (2) (3) Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> 4. Nombre total de transferts prévus : 250	
2. Importateur - destinataire N° d'enregistrement : ESB98426554 Nom : KRONOSPAN Adresse : SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne Personne à contacter : GONZALEZ Alvaro Tél. : 00 34 947 484 900 Télécopie : 00 34 947 483 713 Courrier électronique : alvaro.gonzalez@kronospan.es		5. Quantité totale prévue (4) : Tonnes (Mg) : 4800,000 m ³ : 6. Période prévue pour le(s) transfert(s) (4) : Premier départ : 05.07.21 Dernier départ : 04.07.22	
8. Transporteur(s) prévu(s) N° d'enregistrement Nom (7) : Voir annexe des transporteurs Adresse : Personne à contacter Tél. : Télécopie : Courrier électronique : Moyen de transport (5) : R		7. Type(s) de conditionnement (5) : 9 Vrac en bennes à fond mouvant Prescriptions spéciales de manutention (6) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> 11. Opération(s) d'élimination / de valorisation (2) Code D / R (5) : R3 Technique utilisée (6) : Fabrique de panneaux de particules Motif de l'exportation (1) (6) : Valorisation de bois classe AB	
9. Producteur(s) des déchets (1) (7) (8) N° d'enregistrement : 343403531 02676 Nom : COVED 03 Adresse : Lieu Dit Villeneuve 03190 MAILLET FR - France Personne à contacter : FALLOURD Jean-Mathieu Tél. : 00 33 470 02 03 24 Télécopie : Courrier électronique : jean-mathieu.fallourd@paprec.com Lieu et procédé de production (6) : Bagnac sur Cele Tri et broyage du bois		12. Dénomination et composition des déchets (6) : Bois de classe AB Bois et dérivés : 99,5% Métaux et gravillons : 0,5% 13. Caractéristiques physiques (5) : 2	
10. Installation d'élimination (2) : <input type="checkbox"/> ou installation de valorisation (2) : <input checked="" type="checkbox"/> N° d'enregistrement : Nom : KRONOSPAN Adresse : SLBarrio de castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne Personne à contacter : GONZALEZ Alvaro Tél. : +34.947.484.900 Télécopie : Courrier électronique : a.gonzalez@kronospan.es Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation : BURGOS		14. Identification des déchets (Indiquer les codes correspondants) i) Convention de Bâle - annexe VIII (ou IX s'il y a lieu) : - ii) Code OCDE (si différent de i) : AC170 iii) Liste des déchets de la CE : 19 12 07 iv) Code national dans le pays d'exportation : v) Code national dans le pays d'importation : vi) Autres (préciser) vii) Code Y : - viii) Code H (5) : - ix) Classe ONU (5) : x) N° d'identification ONU : xi) Dénomination ONU : xii) Code(s) des douanes (SH) : 4401.39	
15. a) Pays/États concernés, b) numéro de code des autorités compétentes s'il y a lieu, c) points précis d'entrée ou de sortie (point de passage frontalier ou port)			
Etat d'exportation/d'expédition		Etat(s) de transit (entrée et sortie)	
a) FR - France			
b) F			
c) BIRIATOU			
		Etat d'importation/de destination	
		ES - Espagne	
		ESB	
		IRUN	
16. Bureaux de douane d'entrée et/ou de sortie et/ou d'exportation (Communauté européenne): Entrée : Sortie : Exportation :			
17. Déclaration de l'exportateur / du notifiant / du producteur (1) : Je soussigné certifie que les renseignements indiqués sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies et que le mouvement transfrontière est ou sera couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises. Nom de l'exportateur / du notifiant : <i>Fallourd</i> Date : 08/06/21 Signature : <i>[Signature]</i> Nom du producteur : COVED 03 Date : 08/06/21 Signature : <i>[Signature]</i>			
RÉSERVÉ AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES			
19. Accusé de réception délivré par l'autorité compétente des pays d'importation - de destination / de transit (1) / d'exportation - d'expédition (9) : Pays : Notification reçue le : Accusé de réception transmis le : Nom de l'autorité compétente : Cachet et/ou signature :		20. Consentement écrit (1) (8) au mouvement accordé par l'autorité compétente de (pays) : FRANCE Consentement accordé le : 08/07/2021 Consentement valable du : 08/07/2021 au 04/07/2022 Conditions particulières : Non <input type="checkbox"/> Si oui, voir case 21 (6): Nom de l'autorité compétente : Cachet et/ou signature : <div style="text-align: right;"> Le Ministre en charge de l'Environnement  </div>	
21. Conditions particulières au consentement ou raisons de l'objection <div style="text-align: center;">Voici courriers joint</div>			

(1) Requis par la convention de Bâle.

(2) En cas d'opération R12/R13 ou D13-D15, joindre aussi s'il y a lieu les renseignements correspondants sur les installations R12/R13 ou D13-D15 concernées et les installations R1-R11 ou D1-D12 concernées.

(3) A remplir pour les mouvements dans la zone de l'OCDE et seulement dans les cas visés par B ii).

(4) Joindre une liste détaillée en cas de transferts multiples.

(5) Voir les codes dans la liste des abréviations et codes ci-jointe

(6) Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.

(7) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs.

(8) Si la législation nationale l'exige.

(9) Le cas échéant dans le cadre de la décision de l'OCDE.

Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification

OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11) D1 Dépôt sur ou dans le sol (par ex., mise en décharge, etc.) D2 Traitement en milieu terrestre (par ex., biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.) D3 Injection en profondeur (par ex., injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.) D4 Lagunage (par ex., déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.) D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par ex., placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.) D6 Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans D7 Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin D8 Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.) D10 Incinération à terre D11 Incinération en mer D12 Stockage permanent (par ex., placement de conteneurs dans une mine, etc.) D13 Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste D14 Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste D15 Stockage préalablement à l'une des opérations de la présente liste.																																															
OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11) R1 Utilisation comme combustible (autre que par incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) - Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE) R2 Récupération ou régénération des solvants R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants R4 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques R6 Régénération des acides ou des bases R7 Récupération des produits servant à capter les polluants R8 Récupération des produits provenant des catalyseurs R9 Régénération ou autres réemplois des huiles usées R10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie R11 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10 R12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R13 Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.																																															
TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7) 1. Fût métallique 2. Tonneau en bois 3. Bidon (jerrycane) 4. Caisse 5. Sac 6. Emballage composite 7. Récipient à pression 8. Récipient pour vrac 9. Autre (préciser)	CODE H ET CLASSE ONU (case 14) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Classe ONU</th> <th style="text-align: left;">Code H</th> <th style="text-align: left;">Caractéristiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>H1</td><td>Matières explosives</td></tr> <tr><td>3</td><td>H3</td><td>Matières liquides inflammables</td></tr> <tr><td>4.1</td><td>H4.1</td><td>Matières solides inflammables</td></tr> <tr><td>4.2</td><td>H4.2</td><td>Matières spontanément inflammables</td></tr> <tr><td>4.3</td><td>H4.3</td><td>Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables</td></tr> <tr><td>5.1</td><td>H5.1</td><td>Matières comburantes</td></tr> <tr><td>5.2</td><td>H5.2</td><td>Peroxydes organiques</td></tr> <tr><td>6.1</td><td>H6.1</td><td>Matières toxiques (aiguës)</td></tr> <tr><td>6.2</td><td>H6.2</td><td>Matières infectieuses</td></tr> <tr><td>8</td><td>H8</td><td>Matières corrosives</td></tr> <tr><td>9</td><td>H10</td><td>Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau</td></tr> <tr><td>9</td><td>H11</td><td>Matières toxiques (effets différés ou chroniques)</td></tr> <tr><td>9</td><td>H12</td><td>Matières écotoxiques</td></tr> <tr><td>9</td><td>H13</td><td>Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.</td></tr> </tbody> </table>		Classe ONU	Code H	Caractéristiques	1	H1	Matières explosives	3	H3	Matières liquides inflammables	4.1	H4.1	Matières solides inflammables	4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables	4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables	5.1	H5.1	Matières comburantes	5.2	H5.2	Peroxydes organiques	6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)	6.2	H6.2	Matières infectieuses	8	H8	Matières corrosives	9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau	9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)	9	H12	Matières écotoxiques	9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.
Classe ONU	Code H	Caractéristiques																																													
1	H1	Matières explosives																																													
3	H3	Matières liquides inflammables																																													
4.1	H4.1	Matières solides inflammables																																													
4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables																																													
4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables																																													
5.1	H5.1	Matières comburantes																																													
5.2	H5.2	Peroxydes organiques																																													
6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)																																													
6.2	H6.2	Matières infectieuses																																													
8	H8	Matières corrosives																																													
9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau																																													
9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)																																													
9	H12	Matières écotoxiques																																													
9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.																																													
MOYENS DE TRANSPORT (case 8) R = Route T = Train/Rail S = Mer A = Air W = Navigation intérieure																																															
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13) 1. Poudreux / pulvérulent 2. Solide 3. Pâteux / sirupeux 4. Boueux 5. Liquide 6. Gazeux 7. Autre (préciser)																																															

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.



1. Correspondant à la notification n° : FR 2021 003002		2. Numéro de série du transfert / nombre total de transfert : / 250	
3. Exportateur - notifiant N° d'enregistrement : 33305028400194 Nom : PAPREC France Adresse : 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN France Personne à contacter : CHALOT Faustine Tél. : 02.40.16.86.58 Télécopie : 02.40.16.93.10 Courrier électronique : faustine.thomas@paprec.com		4. Importateur - destinataire N° d'enregistrement : ESB98426554 Nom : KRONOSPAN Adresse : SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne Personne à contacter : GONZALEZ Alvaro Tél. : 00 34 947 484 900 Télécopie : 00 34 947 483 713 Courrier électronique : alvaro.gonzalez@kronospan.es	
5. Quantité réelle : Tonnes (Mg) : m³ :		6. Date réelle du transfert :	
7. Conditionnement Type(s) (1) : 9 Vrac en bennes à fond mouvant		Nombre de colis : Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Prescriptions spéciales de manutention (2) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
8. (a) 1er transporteur (3) : N° d'enregistrement : Nom : Adresse : Tél. : Télécopie : Courrier électronique :		8. (b) 2e transporteur : N° d'enregistrement : Nom : Adresse : Tél. : Télécopie : Courrier électronique :	8. (c) Dernier transporteur : N° d'enregistrement : Nom : Adresse : Tél. : Télécopie : Courrier électronique :
— À remplir par le représentant du transporteur —			Plus de trois transporteurs (2) <input type="checkbox"/>
Moyen de transport (1) : Date de la prise en charge : Signature :		Moyen de transport (1) : Date de la prise en charge : Signature :	Moyen de transport (1) : Date de la prise en charge : Signature :
9. Producteur(s) des déchets (4) (5) (6) N° d'enregistrement : 343403531 02676 Nom : COVED 03 Adresse : Lieu Dit Villeneuve 03190 MAILLET FR - France Personne à contacter : FALLOURD Jean-Mathieu Tél. : 00 33 470 02 03 24 Télécopie : Courrier électronique : jean-mathieu.falourd@paprec.com Lieu de production (2) : Bagnac sur Cele Tri et broyage du bois		12. Dénomination et composition des déchets (2) : Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5%	
10. Installation d'élimination : <input type="checkbox"/> ou installation de valorisation : <input checked="" type="checkbox"/> N° d'enregistrement : Nom : KRONOSPAN Adresse : SLBarrio de castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne Personne à contacter : GONZALEZ Alvaro Tél. : +34.947.484.900 Télécopie : Courrier électronique : a.gonzalez@kronospan.es Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation (2) : BURGOS		13. Caractéristiques physiques (1) : 2	
11. Opération(s) d'élimination / de valorisation Code D / R (1) : R3		14. Identification des déchets (Indiquer les codes correspondants) i) Convention de Bâle - annexe VIII (ou IX s'il y a lieu) : - ii) Code OCDE [si différent de i)] : AC170 iii) Liste des déchets de la CE : 19 12 07 iv) Code national dans le pays d'exportation : v) Code national dans le pays d'importation : vi) Autres (préciser) vii) Code Y : - viii) Code H (1) : - ix) Classe ONU (1) : x) N° d'identification ONU : xi) Dénomination ONU : xii) Code(s) des douane(s) (SH) : 4401.39	
15. Déclaration de l'exportateur / du notifiant / du producteur (4) : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies, que le mouvement transfrontière est couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises et que toutes les autorisations requises ont été reçues des autorités compétentes des pays concernés.			
Nom		Date	Signature
16. À remplir par toute personne impliquée dans le mouvement transfrontière s'il y a lieu de fournir d'autres renseignements :			
17. Transfert reçu par l'importateur - le destinataire (autre qu'une installation) :		Date	Nom
		Date	Signature
À REMPLIR PAR L'INSTALLATION D'ÉLIMINATION / DE VALORISATION			
18. Transfert reçu à l'installation d'élimination <input type="checkbox"/> ou de valorisation <input type="checkbox"/>		19. Je soussigné certifie que l'élimination / la valorisation des déchets décrits ci-dessus a été effectuée.	
Date de réception : Quantité reçue : Tonnes (Mg) : m³ :		Acceptée : <input type="checkbox"/> Rejetée* : <input type="checkbox"/> <i>*contacter immédiatement les autorités compétentes</i>	
Date approximative d'élimination / de valorisation: Opération d'élimination - de valorisation (1) Nom : Date : Signature :		Nom : Date : Signature et cachet :	

(1) Voir les codes dans la liste des abréviations et codes ci-jointe.

(2) Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.

(3) S'il y a plus de trois transporteurs, joindre les renseignements prévus aux cases 8 a, b, c).

(4) Requis par la convention de Bâle.

(5) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs.

(6) Si la législation nationale l'exige.

RÉSERVÉ AUX BUREAUX DE DOUANE (si la législation nationale l'exige)

<p>20. Pays d'exportation - d'expédition ou bureau de douane de sortie</p> <p>Les déchets décrits dans le présent document de mouvement ont quitté</p> <p>le pays le : Signature : Cachet :</p>	<p>21. Pays d'importation - de destination ou bureau de douane d'entrée</p> <p>Les déchets décrits dans le présent document de mouvement sont entrés dans</p> <p>le pays le : Signature : Cachet :</p>
--	---

22. Cachet des bureaux de douane des pays de transit			
Nom du pays : Entrée :	Sortie :	Nom du pays : Entrée :	Sortie :
Nom du pays : Entrée :	Sortie :	Nom du pays : Entrée :	Sortie :

Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification

<p>OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)</p> <p>D1 Dépôt sur ou dans le sol (par ex., mise en décharge, etc.)</p> <p>D2 Traitement en milieu terrestre (par ex., biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)</p> <p>D3 Injection en profondeur (par ex., injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)</p> <p>D4 Lagunage (par ex., déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)</p> <p>D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par ex., placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)</p> <p>D6 Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans</p> <p>D7 Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin</p> <p>D8 Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste</p> <p>D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)</p> <p>D10 Incinération à terre</p> <p>D11 Incinération en mer</p> <p>D12 Stockage permanent (par ex., placement de conteneurs dans une mine, etc.)</p> <p>D13 Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste</p> <p>D14 Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste</p> <p>D15 Stockage préalablement à l'une des opérations de la présente liste.</p>

<p>OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)</p> <p>R1 Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) - Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)</p> <p>R2 Récupération ou régénération des solvants</p> <p>R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants</p> <p>R4 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques</p> <p>R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques</p> <p>R6 Régénération des acides ou des bases</p> <p>R7 Récupération des produits servant à capter les polluants</p> <p>R8 Récupération des produits provenant des catalyseurs</p> <p>R9 Régénération ou autres réemplois des huiles usées</p> <p>R10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie</p> <p>R11 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10</p> <p>R12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées</p> <p>R13 Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.</p>

<p>TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)</p> <p>1. Fût métallique</p> <p>2. Tonneau en bois</p> <p>3. Bidon (jerrycane)</p> <p>4. Caisse</p> <p>5. Sac</p> <p>6. Emballage composite</p> <p>7. Récipient à pression</p> <p>8. Récipient pour vrac</p> <p>9. Autre (préciser)</p>	<p>CODE H ET CLASSE ONU (case 14)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe ONU</th> <th>Code H</th> <th>Caractéristiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>H1</td> <td>Matières explosives</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>H3</td> <td>Matières liquides inflammables</td> </tr> <tr> <td>4.1</td> <td>H4.1</td> <td>Matières solides inflammables</td> </tr> <tr> <td>4.2</td> <td>H4.2</td> <td>Matières spontanément inflammables</td> </tr> <tr> <td>4.3</td> <td>H4.3</td> <td>Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables</td> </tr> <tr> <td>5.1</td> <td>H5.1</td> <td>Matières comburantes</td> </tr> <tr> <td>5.2</td> <td>H5.2</td> <td>Peroxydes organiques</td> </tr> <tr> <td>6.1</td> <td>H6.1</td> <td>Matières toxiques (aiguës)</td> </tr> <tr> <td>6.2</td> <td>H6.2</td> <td>Matières infectieuses</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>H8</td> <td>Matières corrosives</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H10</td> <td>Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H11</td> <td>Matières toxiques (effets différés ou chroniques)</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H12</td> <td>Matières écotoxiques</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H13</td> <td>Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.</td> </tr> </tbody> </table>	Classe ONU	Code H	Caractéristiques	1	H1	Matières explosives	3	H3	Matières liquides inflammables	4.1	H4.1	Matières solides inflammables	4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables	4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables	5.1	H5.1	Matières comburantes	5.2	H5.2	Peroxydes organiques	6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)	6.2	H6.2	Matières infectieuses	8	H8	Matières corrosives	9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau	9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)	9	H12	Matières écotoxiques	9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.
Classe ONU	Code H	Caractéristiques																																												
1	H1	Matières explosives																																												
3	H3	Matières liquides inflammables																																												
4.1	H4.1	Matières solides inflammables																																												
4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables																																												
4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables																																												
5.1	H5.1	Matières comburantes																																												
5.2	H5.2	Peroxydes organiques																																												
6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)																																												
6.2	H6.2	Matières infectieuses																																												
8	H8	Matières corrosives																																												
9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau																																												
9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)																																												
9	H12	Matières écotoxiques																																												
9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.																																												
<p>MOYENS DE TRANSPORT (case 8)</p> <p>R = Route</p> <p>T = Train/Rail</p> <p>S = Mer</p> <p>A = Air</p> <p>W = Navigation Intérieure</p>																																														
<p>CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)</p> <p>1. Poudreux / pulvérulent</p> <p>2. Solide</p> <p>3. Pâteux / sirupeux</p> <p>4. Boueux</p> <p>5. Liquide</p> <p>6. Gazeux</p> <p>7. Autre (préciser)</p>																																														

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.